VILLE DE GONFARON

Arrêté Municipal n° 484 / 2023

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-5328NUM
Enregistrée le 30/06/23

Le Maire de GONFARON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°06/06 en date du 31 octobre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique ;

Vu la délibération n°10/09 en date du 23 décembre 2020 portant création des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines , après avis du Comité Technique réuni le 4 décembre 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade d' Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade et échelon actuel	Date d'effet de la nomination
MERLATTI Sonia	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, 10ème échelon	01/09/2023

Avancement au grade d' Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade et échelon actuel	Date d'effet de la nomination
REZGOUN Khaled	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, 9ème échelon	19/01/2023
MARTIN Sophia	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, 9ème échelon	01/09/2023
MERLATTI Nathalie	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, 9ème échelon	01/09/2023

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Président du Centre de Gestion,
- et au Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Racine, 83000 Toulon, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à GONFARON le 21/06/2023,

Le Maire,

M. Thierry BONGIORNO